

Discours de Pierre Mauroy à l'Assemblée nationale

(8 juillet 1981)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les députés,

Le 10 mai, François Mitterrand avait rendez-vous avec l'Histoire. La gauche avait, de nouveau, rendez-vous avec la République. La France et la gauche marchent désormais d'un même pas. L'élection du premier Président socialiste de la Ve République ouvre la voie du renouveau.

Les Français ont confié l'honneur d'incarner la République à celui qui incarnait le mieux la volonté de liberté et de justice de la gauche. François Mitterrand, l'homme du rassemblement des socialistes, l'homme de l'union de la gauche, est devenu le garant de l'unité de tous les Français, le porteur d'une espérance immense, à la mesure de l'histoire et de la vocation de notre pays. En élisant, ensuite, une large majorité parlementaire conforme à la majorité présidentielle, les Français ont voulu donner au changement force de loi. Cette espérance et, plus encore, cette exigence du changement qui est celle du peuple français, impliquent le strict respect des orientations proposées par le Président de la République. C'est la volonté de la majorité du peuple. C'est l'engagement du Président de la République. C'est l'ambition de votre Assemblée et c'est la charge de mon Gouvernement.

Rarement en République, une majorité aura été, dans des temps aussi difficiles, le mandataire d'une aussi grande espérance. Elle est, mesdames et messieurs, notre responsabilité commune. Elle est historique.

Le premier geste du nouveau chef de l'Etat aura consisté à jalonner le chemin que nous allons suivre ensemble. Avec trois roses. Trois roses dans la pénombre du Panthéon. Trois roses sur trois tombes, rappel bouleversant de notre mémoire collective.

Trois roses sur la Montagne Sainte-Geneviève, au milieu de la liesse du peuple de Paris, au milieu de cette jeunesse inquiète de son avenir, hier révoltée devant des portes closes et soudain joyeuse devant les portes ouvertes des temps nouveaux.

Une rose a été pour Jean Jaurès. Celui qui, en son temps déjà, sut rassembler les socialistes et mobiliser la gauche. Cette rose, c'est celle de l'héritage.

Née du cri de révolte et de dignité des premiers prolétaires face aux drames et aux échecs de la première révolution industrielle, une idée de justice et de liberté a traversé le siècle aux côtés du peuple. L'union des exploités a permis l'émergence d'une force sociale. Sur cette force sociale s'est bâti un pouvoir politique. De cette longue marche, le moment que nous vivons aujourd'hui n'est qu'une étape.

Notre pays est aujourd'hui engagé dans une nouvelle phase de mutations industrielles et technologiques. Les dures lois de la concurrence et de la productivité s'imposent à une économie ouverte qui s'insère dans la mondialisation des échanges. A nous de dominer le progrès, de dominer la machine. A nous de les mettre enfin au service de l'homme. A nous "d'aller à l'idéal et de comprendre le réel".

Tel est le message, toujours actuel, de Jean Jaurès. Là est le défi de la première rose.

Une rose a été pour Jean Moulin, celui qui, en son temps, sut réunir toutes les composantes de notre peuple dans la lutte contre l'envahisseur.

La France, aujourd'hui encore, est confrontée à des enjeux trop graves pour disperser ses énergies.

Mon Gouvernement rassemble toutes les composantes de la majorité. Cette majorité, ce sont les Français eux-mêmes qui, à deux reprises, et chaque fois avec plus d'ampleur, en ont défini les équilibres et tracé les contours.

Aujourd'hui, c'est autour de nous que se rassemblent le peuple de gauche, la France du travail, comme hier Jean Moulin avait su rassembler le peuple de l'ombre, la France combattante.

La joie simple qui, le 10 mai dernier, déferlait dans les rues des villages et des villes de France à l'annonce de l'élection de François Mitterrand ramenait spontanément à la mémoire les souvenirs de 1936 et de 1944, les souvenirs de Léon Blum et du général de Gaulle. C'était la joie d'une foule fraternelle et comme libérée.

C'est tout naturellement que la mémoire collective de notre peuple associe les deux moments où la classe ouvrière a fêté la dignité retrouvée, puis la liberté reconquise, deux moments de réconciliation de la France avec elle-même.

L'unité française retrouvée autour des socialistes, il nous faut la préserver, l'approfondir et l'élargir encore. Nous saurons accueillir tous ceux qui souhaitent s'associer à la politique du renouveau qui est désormais celle de la France.

Là est l'espérance de la deuxième rose.

Une rose a été pour Victor Schoelcher, celui qui, en son temps déjà, sut faire de la France l'émancipatrice des peuples. Il a ainsi permis que, par leur libre choix, les Antillais et les peuples des départements et territoires d'outre-mer, que je salue, demeurent dans la communauté nationale.

Les chaînes n'ont cependant pas été brisées partout: dictature, oppression restent la règle dans de vastes contrées du globe. De nouvelles chaînes ont même été forgées: la faim, la dépendance économique, le sous-développement.

L'égoïsme des grandes nations industrielles précipite la planète dans le chaos; dès à présent, il maintient des milliards d'hommes dans un nouvel esclavage.

La France refuse de s'incliner devant cet état de fait. Elle combattra pour un nouvel ordre mondial, pour que le tiers monde, mieux compris des Français, cesse d'être regardé comme un réservoir ou un adversaire, et devienne peu à peu, même s'il nous en coûte de rudes conversions industrielles ou agricoles, un partenaire.

La France sera l'amie des peuples en lutte pour leur liberté. Elle ne sera pas sourde aux cris des hommes bâillonnés. Elle sera accueillante aux exilés, fraternelle aux immigrés. Elle luttera pour que cessent toutes les formes d'exploitation et de colonisation, pour que tombent toutes les chaînes.

Tel est le message de la troisième rose.

Ces trois roses, ces trois symboles expriment en fait une exigence unique: l'homme doit devenir la mesure de toutes choses, et c'est à l'échelle humaine qu'on juge une politique.

Oui, la gauche est porteuse d'un projet de civilisation, car, les Françaises et les Français le savent, la victoire de la gauche vient de loin, et vous savez aussi ce que notre victoire porte d'espoir et ce qu'elle porte d'ardeur.

On a osé dire que la France, en ce printemps de 1981, avait décidé de relâcher son effort, de " faire halte à l'ombre d'un bosquet ".

C'est ne rien vouloir comprendre à ce qui vient de se produire dans ce pays. La victoire de la gauche correspond à un nouvel élan et non à une démission.

Ce que la France a décidé, c'est de dire non à l'injustice, de ne plus accepter l'arrogance de quelques-uns, de rejeter le libéralisme sauvage et ses effets catastrophiques.

Ce faisant, les Français n'ont pas refusé l'effort. Ils veulent seulement -et ce n'est pas une mince espérance -que l'effort soit autrement distribué, qu'il ne pèse plus si lourd sur les épaules des plus faibles. Ils veulent seulement -et nous devons répondre à leur espoir -que l'effort, leur effort, serve le progrès pour tous et non la puissance ou le profit pour quelques-uns.

Et ils ont aussi dit non à une certaine manière de gérer leur pays. Non au langage des chiffres, qui avait balayé tout accent d'humanité. Non à la déshumanisation du travail présentée comme un mal inévitable. Non à l'invitation à gérer l'imprévisible. Non à la sécheresse, à cette invocation de la fatalité, à ces appels à la résignation devant la crise, devant le chômage qui menaçaient de briser les forces vives de notre pays, qui condamnaient la jeunesse à la désespérance et les travailleurs, tôt ou tard, à la révolte.

Sans révolte, démocratiquement, tranquillement, mais avec quelle force, ils ont relevé la tête, ils ont repris leur avenir en main.

Les Français ne nient pas pour autant la crise. Ils savent bien que demain ne sera pas facile, que nous subirons encore et pour longtemps de lourdes contraintes.

Mais ils ont choisi de se battre autrement, activement contre la crise, contre ce dérèglement d'un système que nous n'avons cessé de dénoncer, en s'attaquant aux causes, sans se borner à en subir les effets.

J'ajouterai, en regardant cette assemblée, que la relève politique qui vient d'être opérée est aussi une relève de génération.

Voilà, à coup sûr, un signe de vitalité, et non, bien entendu, un signe d'abandon.

En réponse à cet élan, le programme que mon Gouvernement vous demandera de soutenir tout au long de cette législature n'est pas celui d'une France frileuse, bardée de subventions, d'une France où le corporatisme et la bureaucratie imposeraient leur loi à l'Etat, d'une France qui renoncerait à ses engagements internationaux et se couperait du monde.

Non, la France dont je vous parle aujourd'hui, la France que nous voulons bâtir avec tous les Français, c'est une France forte du travail de tous les siens, c'est une France solidaire, soucieuse de créer pour tous les conditions de la justice sociale et de la dignité, c'est une France responsable, fondant à tous les niveaux de décision les bases d'une nouvelle citoyenneté, c'est une France entreprenante et volontaire, décidée à reconquérir la maîtrise de son appareil de production, c'est une France fière de son message de paix et de progrès, la France des droits de l'homme, championne d'un nouvel ordre international.

Une France forte, c'est d'abord une France tout entière au travail.

Telle est notre ambition, tel est l'objectif central de la politique économique que je vais vous proposer. Et en ce temps de chômage, oui, nous voulons remettre la France au travail.

L'emploi n'a cessé de se dégrader depuis sept ans. Notre pays compte 1.800.000 chômeurs. Un jeune sur six est sans emploi. Sur cent chômeurs, soixante sont des femmes.

Les causes du fléau sont simples. Certes, nous sommes comme d'autres dans la crise, et la récession est générale. Mais fallait-il accepter le rétrécissement de notre appareil de production, la stagnation de l'investissement, le vieillissement de nos machines, la dévitalisation de secteurs industriels entiers, la disparition de tant d'entreprises, le ravaudage coûteux et sans effet de tant de branches ? A force de tailler les branches dites mortes de l'arbre et de ne pas renforcer le tronc, c'est-à-dire les industries compétitives, l'arbre s'est rabougri. A poursuivre ainsi, il serait mort.

Et le bilan ne s'arrête pas là. Nous ne trouvons pas le pays pré- paré à la troisième révolution industrielle. L'inflation est demeurée deux à trois fois plus élevée que chez certains de nos voisins. Depuis le début de 1981, on avait laissé l'économie en friche: report d'ajustements de tarifs publics, un déficit budgétaire supérieur à 50 milliards et non de 30 milliards, comme on l'avait annoncé.

A ce bilan que dressera précisément la commission présidée par M. Bloch-Lainé, nous avons aussitôt tenté de remédier sur les plans économique et monétaire.

Le jour même où François Mitterrand entrait à l'Elysée, j'ai pris les mesures qui s'imposaient pour défendre le franc. Elles ont été, au cours de ces sept semaines, pleinement efficaces en dépit d'un contexte extérieur détestable qui nous vient d'Amérique, d'un dollar trop cher et de taux d'intérêt intolérables.

Nous avons ensuite entrepris de relancer l'économie. La relance de juin, qui devait être prudente pour ne pas accentuer les déséquilibres, a été celle de la solidarité. Les premiers à bénéficier du pro- grès ont été les plus démunis.

Nous avons aussi axé ce premier volet sur l'emploi, par la relance elle-même qui produira progressivement ses effets, par un programme visant l'insertion et la formation des jeunes, par l'aide à l'investissement productif que permettent les crédits que je vous proposerai de voter dans notre collectif budgétaire.

Au-delà de ces actions immédiates, notre politique économique demeurera centrée sur l'emploi.

Le redressement ne se fera pas en un jour. Nous subirons encore longtemps l'ombre portée de la gestion précédente.

Nous ne renverserons pas avant plusieurs mois la tendance, dont nous héritons, à l'accroissement du chômage.

C'est pourquoi le Gouvernement vous proposera, en décembre, d'adopter un plan de deux ans dont le ministre d'Etat, ministre du Plan, entreprend aujourd'hui l'élaboration. Ce plan a pour but la mise en oeuvre rapide d'une politique pour l'emploi appuyée sur un effort accru de solidarité nationale. Il comprendra les grandes réformes de structures, l'extension du secteur public, la décentralisation et un nouveau partage du travail.

Au cours du plan de deux ans, nous lutterons contre le chômage en relançant plus durablement l'activité, nous créerons 210.000 emplois publics ou d'initiative locale suivant le programme qui a été entamé en juin. Nous amorcerons la réduction de la durée du travail dont je parlerai dans quelques instants.

Ainsi, ce plan de deux ans organisera une lutte sans merci contre le chômage; il permettra d'engager en 1984 une transformation plus profonde de notre société, et un plan de cinq ans plus ambitieux vous sera alors soumis.

Le calendrier, mesdames et messieurs les députés, est ainsi clair. Nous avons paré au plus pressé avec le double souci de la relance et de la solidarité nationale. Le plan de deux ans doit, d'ici à 1984, retourner la tendance, en particulier sur l'emploi, et il doit nous replacer sur la bonne ligne de départ. Dès lors, avec la durée, nous pourrions changer la vie et changer la France.

Cette démarche, que je viens d'inscrire dans la durée, sera conduite dans la rigueur.

Cela signifie la rigueur budgétaire.

Cela signifie que nous défendrons le franc et le maintiendrons dans le système monétaire européen.

Cela signifie une lutte déterminée contre l'inflation.

Telle est notre ligne de marche. Nous lutterons contre le chômage sans céder à la facilité et en rétablissant les équilibres économiques.

La guerre que nous menons contre le chômage, nous ne la gagnerons pas sans une forte réduction des temps de travail.

Il y a un mois, j'ai dit aux organisations professionnelles et syndicales la détermination du Gouvernement: diminuer la durée du travail. Je leur ai fixé un objectif: trente-cinq heures de travail effectif, en moyenne, par semaine en 1985. Je leur ai demandé d'engager immédiatement des négociations pour l'atteindre.

Ces négociations sont difficiles, mais elles s'acheminent vers un accord.

La réduction de la durée du travail, c'est aussi l'abaissement de l'âge de la retraite. Dans quelques semaines, le Gouvernement déposera un projet de loi-cadre destiné à ramener à soixante ans l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

Il s'agira, bien entendu, d'un droit et non d'une contrainte. Il sera ouvert en priorité à ceux qui ont derrière eux une vie de travail particulièrement longue et usante.

En luttant pour l'emploi, nous bâtissons une France solidaire.

Une France solidaire est, en effet, une France où le droit au travail redevient une réalité.

Une France solidaire est une France qui cesse d'être parmi les grandes nations industrielles la championne des inégalités.

Une France solidaire est aussi une France qui sait donner à chaque citoyen, à chaque habitant, à chaque travailleur sa part de responsabilités, qui respecte l'autonomie et la dignité de tous.

Dès son installation, le Gouvernement a décidé d'augmenter de 10 % le salaire minimum de croissance. Ce n'est qu'une première étape. Mais si chaque relèvement devait se répercuter tout au long de la hiérarchie, nous n'aboutirions, bien sûr, qu'à un surcroît d'inflation.

Il faut donc reconstruire les grilles de salaires, non pas pour écraser les hiérarchies, mais pour que disparaissent les salaires les plus scandaleusement bas, pour que cesse la discrimination actuelle à l'égard des ouvriers et surtout des ouvrières, trop souvent à la fois mal payés et sans perspectives de carrière.

C'est aux partenaires sociaux de s'entendre pour que se fassent progressivement les transformations nécessaires.

Dans la fonction publique et le secteur public et nationalisé, le Gouvernement fera le nécessaire pour que s'engagent dès l'automne des négociations sur le niveau des salaires, sur la structure des rémunérations et sur la durée du travail.

La rigueur, bien sûr, appelle la prudence. Ces réformes seront lentes, mais notre détermination est grande. Le travailleur, dans ce pays, doit retrouver sa place; l'ouvrier doit être payé pour sa peine; le droit au travail est aussi le droit à un salaire qui permette de vivre.

Solidarité, aussi, à l'égard de tous ceux que l'âge, la maladie, la malchance empêchent de travailler.

La France peut s'honorer d'avoir construit depuis 1946 un système de protection sociale efficace et généreux. Mais il doit être rendu plus efficace et plus juste.

Nos prédécesseurs avaient prétendu fixer de façon autoritaire une limite à l'extension des dépenses sociales, sans souci des conséquences de leur action.

Nous voulons raisonner autrement. Il n'y a de limite au financement de la protection sociale que celle que la collectivité nationale se donne.

Que veulent les Français ?

Veulent-ils améliorer la situation faite aux personnes âgées ? Ils doivent accepter un prélèvement plus important sur leur revenu.

Souhaitent-ils le maintien d'une couverture générale des dépenses de santé ? Les cotisations sociales s'en ressentiront bien entendu.

Chaque année, le Parlement débattira de la progression des recettes et des dépenses de la protection sociale. Le brouillard dans lequel ont été maintenus jusqu'ici les comptes de la Sécurité sociale sera dissipé. Les choix ne seront pas toujours faciles, mais ils seront faits au grand jour et, dès l'automne, nous engagerons le débat sur l'avenir de la sécurité sociale, notamment sur son financement, car les prélèvements qu'elle opère doivent être plus équitablement répartis et ne pas nuire à la politique de l'emploi.

Le débat portera aussi sur les principes de gestion des caisses de sécurité sociale, où les assurés doivent retrouver un rôle prédominant.

Les personnes âgées et les handicapés devront bénéficier d'un effort croissant de solidarité -le minimum vieillesse continuera donc à progresser rapidement -mais ils demandent qu'on leur accorde autre chose que de l'assistance, ils ne veulent pas être tenus en marge.

Notre politique tendra donc au développement des services à domicile, à une transformation réelle des établissements qui les accueillent, mais aussi à l'encouragement de toutes les initiatives qui visent à redonner aux personnes âgées et aux handicapés un rôle actif dans notre société.

Enfin, il ne faut plus qu'il y ait dans ce pays des hommes et des femmes abandonnés à leur sort lorsque celui-ci s'acharne. Il ne s'agit certes pas de construire une société d'assistés. Bien au contraire, il s'agit de donner à tous et à tout moment les moyens de participer à la vie active et d'y exercer des responsabilités.

Nous avons par ailleurs la chance de disposer d'un système de santé très complet qui assure une grande liberté aux professionnels de la santé et aux malades, avec une prise en charge collective des dépenses de santé. Ces principes seront maintenus. Les malades conservent, bien entendu, la liberté de choix de leur médecin, et les médecins pourront choisir leur mode d'exercice.

Une véritable politique de la santé publique est finalement porteuse d'économies. Nous favoriserons les modes de soins les moins coûteux, les mieux adaptés à chaque cas.

Le médecin généraliste contribuera en tout premier lieu à cette médecine humaine. Nous encouragerons les initiatives, notamment la mise en place de centres de santé. Nous discuterons de façon approfondie avec les médecins et les autres professions de santé pour définir les nouvelles règles du jeu et pour mettre au point une véritable charte de santé.

Quant aux prestations familiales, l'une de nos premières mesures a été un relèvement de 25 % de ces allocations. Cet effort sera poursuivi.

Le système de compensation des charges familiales doit être simplifié. Il existe aujourd'hui vingt-trois prestations différentes. Le Gouvernement engagera des discussions afin de définir des règles plus justes et plus efficaces de détermination des prestations et des déductions fiscales pour charges de famille.

Les parents rencontrent souvent aujourd'hui d'insurmontables difficultés pour l'accueil et la garde de leurs jeunes enfants. Un programme ambitieux sera mis en oeuvre, qui préservera la liberté de choix des parents entre toutes les solutions possibles.

Solidarité, dignité, tels sont aussi les principes de la politique du Gouvernement à l'égard des travailleurs étrangers et de leurs familles. Dès sa formation, le Gouvernement a suspendu les expulsions. Il s'assurera que tous les travailleurs étrangers résidant en France voient leur place et leurs droits pleinement reconnus.

Toutefois, compte tenu de la situation de l'emploi, la France n'est pas en état d'accueillir un nombre croissant de travailleurs étrangers. Elle entend donc limiter les entrées et proposer aux pays d'origine des accords bilatéraux définissant les conditions de travail, de séjour et de retour des travailleurs étrangers en France et des Français à l'étranger.

Permettez-moi, avant de conclure ce chapitre consacré à la solidarité, de dire un mot de nos compatriotes rapatriés. Le Président de la République a rappelé que la collectivité nationale avait des dettes à leur égard. Elles ne seront pas oubliées.

Mesdames et messieurs, en élisant François Mitterrand les Françaises et les Français ont choisi de substituer à une société dure aux plus démunis une société juste et équitable. Mais pour donner plus aux uns, il faut donner moins aux autres.

Il n'y aura pas de miracle. Il n'existe pas de cagnotte où prélever les revenus versés aux uns sans toucher à ceux des autres.

A un édifice fiscal vermoulu et injuste, il va nous falloir substituer un système dans lequel, comme le prévoit la Déclaration des droits de l'homme en son article 13, la charge soit " également répartie entre les citoyens à raison de leurs facultés contributives ".

Mais l'improvisation et la précipitation sont dangereuses et le Gouvernement prendra tout le temps nécessaire à l'étude et à la consultation.

Quatre orientations vous seront proposées dès la loi de finances pour 1982 : la création d'un impôt sur les grandes fortunes qui, je le précise, ne portera pas sur l'outil de travail...

...la remise en cause de certaines anomalies en matière d'impôt sur le revenu; la lutte contre la fraude fiscale qui est un véritable scandale; le plafonnement des effets du quotient familial.

Au-delà de 1982, par aménagements successifs et progressifs, la recherche d'une plus grande justice conduira, par exemple, à instaurer un impôt foncier, à aménager les incitations à l'épargne et les droits de succession, à harmoniser les régimes d'imposition et de protection sociale des salariés et des travailleurs indépendants, à répartir différemment les ressources entre l'Etat et les collectivités locales.

Mais, mesdames, messieurs les députés, la solidarité n'est pas seulement affaire d'argent. L'inégalité en France n'existe pas seulement entre ceux qui ont tout, et parfois plus encore, et ceux qui n'ont rien. Elle est flagrante entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas, entre ceux qui peuvent conduire le cours de leur vie et ceux à qui on ne demande jamais ce qu'ils veulent ni même ce qu'ils pensent, entre ceux qui élisent domicile et ceux qui sont assignés à résidence, entre ceux qui commandent sans expliquer et ceux à qui l'on commande sans les écouter.

Il faut instaurer -et ce sera le troisième point de mon propos -une France responsable.

En réponse à ces inégalités, nous allons jeter les bases d'une nouvelle citoyenneté. Les votes récents des Français signifient qu'ils attendent un pouvoir qui ne soit pas seulement exercé par d'autres, mais exercé autrement.

Les structures sociales et administratives qui n'ont, en fait, cessé de se durcir depuis l'Empire, ne permettent pas l'initiative nécessaire pour affronter les nouveaux défis. Nous allons rendre, dans les jours qui viennent, aux 500.000 élus les moyens de la responsabilité et de l'initiative.

Nous donnerons aux citoyens, aux usagers, aux consommateurs, les moyens de participer vraiment à l'organisation de leur vie quotidienne.

Nous sommes résolus à promouvoir un progrès décisif de la démocratie économique et sociale. Citoyens dans leurs communes. Les Français doivent l'être aussi sur leur lieu de travail. Les employeurs ne doivent ni redouter ni contrecarrer cette évolution souhaitable et nécessaire. Le sens des responsabilités dont font preuve les organisations syndicales n'est pas nouveau, mais il prend toute sa signification au moment où elles sont appelées, par un gouvernement qui partage leurs espoirs, à devenir à part entière les partenaires et les acteurs du changement.

Bâtir une nouvelle citoyenneté, c'est d'abord rendre l'Etat aux citoyens. Cette " nouvelle donne " de la démocratie quotidienne, il me semble que c'est d'abord ici même qu'il conviendrait d'en donner l'exemple.

Je ne vous cacherai pas que les premiers échanges entre la majorité et l'opposition, au sein de la nouvelle Assemblée, ne nous ont guère satisfaits.

Le Gouvernement a voulu jouer le jeu de la démocratie loyalement et rompre avec une pratique parlementaire qui excluait l'opposition de toute responsabilité. Je regrette que la nouvelle opposition s'y soit refusée.

La notion de statut de l'opposition est une survivance du précédent septennat.

Le problème ne se pose pas ainsi. Pour rendre son rôle au Parlement, pour rééquilibrer le pouvoir législatif par rapport à l'exécutif, pour respecter l'opposition, il suffit de laisser jouer pleinement les règles démocratiques. Je confirme que nous y sommes décidés.

Cela signifie, par exemple, que vous pourrez, lors des questions d'actualité, vous exprimer totalement et répliquer aux membres du Gouvernement.

Cela signifie également que des propositions de loi pourront venir en discussion, que le recours systématique au vote bloqué est abandonné et que le Gouvernement respectera le pouvoir d'amendement de tous les élus, qu'ils siègent sur les bancs de la majorité ou sur ceux de l'opposition.

Mais la nouvelle citoyenneté correspond à un projet bien plus vaste que les seules procédures parlementaires.

C'est vrai de la justice qu'il faut à la fois libérer de l'Etat et rapprocher des justiciables. C'est une priorité. Ici encore, l'héritage est lourd. On a assisté ces dernières années à un déclin des libertés et, dès lors, à celui de la confiance que les Français accordent à leur justice. Pour restaurer cette confiance, le Gouvernement va engager une série d'actions.

Le 3 juin, il s'est prononcé en faveur de l'ouverture aux Français du recours individuel prévu par l'article 25 de la convention européenne des droits de l'homme.

Il vous proposera, au cours de la présente session, un projet de loi tendant à la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat.

Par la suite, il vous soumettra la suppression des tribunaux permanents des forces armées, l'abrogation de la loi du 2 février 1981, dite " sécurité et liberté " et l'abolition de la peine de mort. Il présentera à votre vote la réforme tant attendue du Conseil supérieur de la magistrature.

De plus en plus la justice se trouve directement confrontée à des problèmes économiques, financiers et industriels. En ces temps difficiles pour l'emploi, rien ne peut être négligé pour lui donner les moyens de l'efficacité. C'est pourquoi nous aborderons avec une ferme détermination la mise à jour de l'arsenal juridique qui étouffe plus qu'il ne sauve les entreprises en difficulté. Ces entreprises appellent évidemment d'abord des solutions d'ordre économique, mais la part du droit ne saurait être négligée, ainsi que nous avons dû le constater récemment.

La réaffirmation de la primauté du droit est également indispensable en matière d'écoutes téléphoniques. J'ai décidé d'installer auprès de moi une commission qui m'adressera, avant le 31 octobre, des propositions afin que les écoutes téléphoniques intervenant en dehors des informations judiciaires soient très strictement destinées à prévenir ou à neutraliser les actes de grand banditisme, à aider à la sauvegarde de la sécurité extérieure de l'Etat, point final.

Des élus de l'opposition comme de la majorité, appartenant aux deux assemblées, des juristes, des magistrats et des fonctionnaires seront sollicités pour remplir cette mission.

Un mot enfin du rôle de la police. Il faut que le policier retrouve la fonction de prévention qui est la sienne. Les policiers en sont conscients et ils se sont d'ores et déjà associés à cet effort. La police judiciaire, quant à elle, doit agir patiemment, sans recherche du spectaculaire et dans le respect du droit et de la dignité des personnes.

Mesdames et messieurs, rendre l'Etat aux citoyens, leur assurer l'exercice de la liberté et de la responsabilité, c'est au premier chef leur garantir le droit à une information complète et pluraliste.

La culture, l'information, les loisirs des Français dépendent désormais de façon croissante des moyens modernes de communication.

Le dossier de l'audiovisuel, et plus particulièrement de l'information sur les chaînes de radio et de télévision, resurgit régulièrement à l'ouverture de chaque septennat.

C'est la preuve que la radio et la télévision ne sont pas dotées du statut qui garantirait leur indépendance. Voilà l'essentiel !

Dans ce domaine également, nous héritons d'une situation viciée depuis de longues années. De très mauvaises habitudes ont été prises.

Des structures sont à réformer.

Vous aurez à discuter dans les prochains mois d'un projet de loi.

Tous les problèmes devront être traités dans le souci constant d'une grande liberté mais aussi dans un cadre juridique évitant un développement anarchique qui profiterait, en fin de compte, à ceux qui détiennent le pouvoir de l'argent. La liberté, oui, dans un souci de pluralisme, d'équilibre et d'équité.

Ce texte de loi doit en outre permettre de jeter les bases d'un droit susceptible de s'adapter rapidement aux évolutions fulgurantes des techniques.

Le Gouvernement souhaite que la loi atteigne trois objectifs : assurer pleinement une autonomie par rapport au pouvoir politique, qu'il soit national, régional ou local, mais aussi par rapport aux puissances financières; organiser la décentralisation et favoriser la pluralité des formes d'expression; enfin, développer les missions de culture, d'éducation, de divertissement et d'information des citoyens dans un souci de qualité des programmes et d'encouragement à la création.

Une France responsable, c'est aussi un pays qui doit, désormais, enraciner l'unité de la République dans la diversité et la responsabilité de ses collectivités locales.

Tel est l'objet du premier projet de loi touchant aux structures de notre vie collective qui sera déposé dès la présente session sur le bureau de votre Assemblée.

Dans l'attente du vote de ces textes, les institutions régionales continueront donc à fonctionner dans le cadre de la loi de 1972 mais avec des dispositions assouplies tendant à rapprocher leur fonctionnement de celui des autres collectivités territoriales et à préparer la mise en place des institutions régionales futures. D'ores et déjà, le Gouvernement a rapporté les décrets et circulaires qui, au-delà de la loi, contraignent les actions décidées par les conseils régionaux. Dès l'adoption du projet de loi qui va vous être soumis, le président du conseil régional deviendra l'exécutif de la région et, comme pour les autres collectivités, la tutelle sera remplacée par un contrôle juridictionnel *a posteriori*.

La suppression des préfets vous sera proposée, non par hostilité

à un corps qui a constamment témoigné de son sens de l'Etat mais . par volonté de voir disparaître l'image d'une France centralisée à l'extrême, enfermée dans la rigidité de ses textes, de ses règlements et de ses circulaires.

La décentralisation ne se limite pas à la réforme des collectivités locales. C'est une logique directrice qui sera à l'œuvre dans toutes les mesures que nous proposons.

Ainsi la nouvelle citoyenneté permettra-t-elle d'offrir à la démocratie quotidienne, partout où ce sera possible, de nouveaux espaces de liberté et de responsabilité.

Et d'abord au bénéfice de la majorité de nos compatriotes, je veux dire des citoyennes car il reste beaucoup à faire si nous voulons que les Françaises aient tous leurs droits - droits à un emploi, à un salaire, à une carrière comparables à ceux des hommes, droit aux responsabilités.

Le Gouvernement est également décidé à encourager cette force neuve qui affirme sa capacité de dialogue, de proposition, de négociation et de gestion, je veux parler du mouvement des consommateurs et des usagers.

Sous l'impulsion du ministre de la consommation, la politique du Gouvernement favorisera le développement d'un véritable pouvoir des consommateurs, grâce à la mise à la disposition des associations de moyens juridiques, techniques, financiers et d'expression.

Dans le régime de liberté des prix et de concurrence, l'existence d'associations de consommateurs dynamiques est un élément fondamental de la lutte contre l'inflation.

Rendre les Français maîtres à nouveau de leur vie quotidienne, c'est aussi les associer à l'édification et à la gestion du cadre de vie. " Domaine bâti, domaine subi ", a-t-on dit. Le plus grand nombre n'a toujours pas acquis le droit à un habitat de qualité, le droit à la ville.

Les collectivités locales maîtriseront les marchés fonciers, ce qui signifie la fin de la spéculation, et elles pourront conduire un urbanisme volontaire. A cette fin, le Gouvernement vous proposera une politique appuyée sur un impôt foncier déclaratif.

La distribution des aides au logement sera refondue. Dès aujourd'hui, le logement social redevient une priorité.

Nous soutiendrons les économies d'énergie dans l'habitat, la sauvegarde des quartiers anciens, la promotion d'une architecture humaine et audacieuse. Nous accepterons l'initiative privée sans restreindre son action, pour autant qu'elle ne contrarie ni la justice aujourd'hui, ni la qualité de la vie demain.

Nous rendrons aux habitants les pleins pouvoirs sur leur cadre de vie. En ce sens, le Gouvernement vous présentera un projet de réforme du statut des locataires. L'habitat et le cadre de vie seront terres d'élection de la nouvelle citoyenneté, comme ils seront terre d'élection de la décentralisation.

Dans bien des domaines, le mouvement associatif sera le support privilégié de la nouvelle citoyenneté, en particulier pour la mise en valeur du temps libre. Dans cette perspective, le Gouvernement l'invite à définir avec lui une nouvelle règle du jeu.

Il nous appartiendra en particulier de gommer les ségrégations sociales dans le domaine du temps libre. Nous nous y emploierons, grâce au " chèque vacances " et au développement des formes sociales du loisir et du tourisme.

Le temps libre, c'est aussi l'éducation permanente, le moyen pour chacun de progresser dans sa vie personnelle et socioprofessionnelle.

La formation permanente a été négligée depuis plusieurs années. Il faut la relancer, en revoir le financement, lui ouvrir les écoles et les universités. Le niveau d'éducation et de formation des travailleurs est une des grandes chances de l'économie française.

Nous entreprendrons une transformation profonde de notre système éducatif. Tous doivent y participer: parents, élus, associations, représentants des salariés et des employeurs et, au premier chef, les enseignants qui ont été trop souvent dans le passé injustement critiqués et maltraités.

L'unification du service public d'éducation sera le résultat d'une concertation et d'une négociation.

Ce service public aura vocation d'accueillir dans le pluralisme, par le biais d'une politique contractuelle, tous les établissements et tous les personnels. Il nous faut également envisager l'avenir des universités et des grandes écoles.

Avant toute chose, il est indispensable de renouveler les conseils d'université. Dans ce but, le Gouvernement déposera prochainement un projet de loi abrogeant la loi Sauvage et instituant de nouvelles règles pour leur composition.

De nouveaux conseils seront élus et réunis avant la fin de l'année. A l'issue de cette concertation, la carte universitaire sera établie contractuellement.

Mesdames, messieurs, notre volonté de promouvoir la démocratie quotidienne n'aurait aucun sens si elle ne s'appliquait pas en priorité à la condition des travailleurs dans les entreprises.

La France attend de ses entreprises tant de performances, de dynamisme, de productivité, d'innovation, qu'elle se doit, par morale et par efficacité, de garantir et de renforcer les droits de ceux dont l'effort, aujourd'hui plus que jamais, conditionne l'avenir même de la nation. Citoyens dans la cité, les travailleurs doivent l'être aussi sur leur lieu de travail.

Les comités d'entreprise disposent, de par le Code du travail, de pouvoirs importants. Ces droits ne font pas obstacle à la nécessaire unité de direction, mais ils permettent aux travailleurs d'être informés et d'influer sur la marche de l'entreprise. Nous veillerons à ce qu'ils soient respectés. Certes, le chef d'entreprise doit pouvoir investir, embaucher, mais le comité d'entreprise doit être aujourd'hui, mieux qu'hier, associé aux décisions.

Il nous faut sortir d'une situation dans laquelle la négociation est encore l'exception. Les salaires, la politique de l'emploi, la formation, la durée du travail ou son organisation doivent faire l'objet de négociations entre les dirigeants et les sections syndicales de l'entreprise.

Les liens contractuels renforcent le progrès économique et social. Le recours systématique à la loi, au règlement, à l'intervention des pouvoirs publics entraîne irresponsabilité et rigidités.

Le Gouvernement proposera au Parlement les mesures législatives destinées à éviter le recours abusif au travail temporaire et aux contrats à durée déterminée, et à renforcer les droits des travailleurs temporaires.

Le ministre du Travail a, d'autre part, engagé à ma demande une étude et des consultations approfondies sur les droits syndicaux. Le Gouvernement a déjà montré, et montrera encore sa volonté de faire participer les organisations syndicales à la recherche de solutions aux difficultés des entreprises malades.

Remettre la France au travail, pratiquer la justice sociale, renforcer les droits des travailleurs et des citoyens: tous ces objectifs ne pourront être atteints sans une France entreprenante, imaginative, décidée à reconquérir la maîtrise de son appareil de production.

La nouvelle politique économique que nous vous proposons repose largement sur la volonté d'entreprendre, d'innover, d'investir, d'exporter et de créer des emplois du secteur privé. Cette volonté, nous aurons le souci constant de la stimuler.

Pour soutenir les entreprises moyennes ou petites, nous vous proposerons de revoir les mécanismes fiscaux ou réglementaires qui découragent la création d'entreprises et l'innovation; nous faciliterons leur accès aux marchés publics; nous favoriserons leur alimentation en fonds propres; nous élaborerons une charte de la sous-traitance.

Nous entendons rénover notre politique du crédit et développer l'épargne productive.

Pour financer le grand programme d'investissements publics et privés qu'il se propose de susciter, le Gouvernement écarte le recours à la facilité monétaire. La croissance de la masse monétaire demeurera strictement contrôlée.

Mais les entreprises attendent que le crédit destiné au financement des investissements et de la trésorerie soit plus aisément accessible et moins cher.

Nous avons engagé, en liaison avec nos partenaires européens, une action concertée en vue de convaincre les dirigeants des Etats-Unis du caractère dangereux, pour les économies européennes, de leur politique actuelle de taux d'intérêt élevés. Nous espérons que ces efforts déboucheront sur des résultats concrets à Ottawa.

Mais c'est surtout à la mobilisation de l'épargne et à la participation active des épargnants que nous en appelons pour assurer une assise financière solide à notre programme de redressement économique et social.

Je confirme notre intention d'encourager l'épargne stable, affectée au financement d'investissements productifs, et particulièrement l'épargne qui s'investit en obligations. Par ailleurs, seront étudiées sans attendre les mesures permettant d'assurer la protection de l'épargne populaire contre les effets de l'inflation.

Toujours avec le souci de favoriser la volonté d'entreprendre, le Gouvernement s'attachera à alléger certaines charges sociales qui pèsent sur les entreprises et freinent l'embauche.

Le Gouvernement, qui entend poursuivre et amplifier la lutte contre l'inflation, ne souhaite pas, en conséquence, remettre en cause la liberté des prix industriels. Il s'attachera à obtenir une décélération de la hausse des prix dans une économie de liberté et de concertation. Cela signifie que la concurrence sera stimulée, mais aussi que les abus seront sanctionnés.

L'objectif central de notre politique industrielle est simple. Il vise à créer les conditions d'une relance de l'investissement productif.

En 1980, mesdames, messieurs, l'investissement des entreprises privées a été inférieur de 5 % à son niveau de 1974. Cette évolution est préoccupante, car il n'y a pas d'économie prospère sans industrie puissante et pas d'industrie puissante sans effort d'investissement et de recherche. Or, l'écart avec nos principaux partenaires ne cesse de se creuser d'année en année. Cette tendance doit être rapidement inversée.

A cet effet, les incitations à l'investissement et à l'innovation seront renforcées et une loi de programme sur la recherche et l'innovation technologique sera déposée au printemps de 1982.

La volonté du Gouvernement est de réconcilier les Français avec leur industrie. Je n'oublie pas qu'une très large partie de l'industrie française restera du domaine des entreprises privées. A elles revient, pour l'essentiel, la grande responsabilité de créer des richesses, d'exporter.

Les entreprises, toutes les entreprises de ce pays doivent se sentir encouragées à l'effort et à la réussite. Je les invite à se comporter à l'égard des pouvoirs publics en partenaires attelés à une même tâche.

Dans cet esprit, sera créé un conseil permanent du développement industriel animé par le ministre de l'Industrie et composé de chefs d'entreprises privées et publiques. Ce conseil donnera au Gouvernement son avis sur l'expansion de notre industrie et formulera toute recommandation qu'il jugera utile.

Par ailleurs, le Gouvernement veillera à ce qu'un rôle moteur en matière d'investissement continue d'être tenu par le secteur public.

Cela nous conduit à parler d'une grande question, d'une réforme essentielle des structures de notre économie: le renforcement et l'extension du secteur public.

Les nationalisations donneront au Gouvernement des moyens déterminants pour conduire sa politique économique. Cela est d'abord vrai dans le domaine du crédit.

Il n'est pas de politique nouvelle possible sans un contrôle effectif du crédit. C'est pourquoi le Gouvernement déposera en priorité dès l'automne un projet de loi relatif à la nationalisation du crédit.

La nécessité de la nationalisation du crédit est apparue très tôt dans la vie politique française. Elle a reçu une concrétisation partielle avec la démocratisation de la Banque de France sous le gouvernement du Front populaire en 1936, puis en 1945 avec la nationalisation de l'institut d'émission et de quatre grandes banques de dépôt opérée par le gouvernement d'union nationale dirigé par le général de Gaulle. La nationalisation, longtemps envisagée, des banques d'affaires fut alors contrariée par la pression des forces conservatrices.

Eh bien ! Cette grande réforme, nous entendons aujourd'hui la parachever. Il convient donc, dans le prolongement des lois de 1936 et de 1945, de nationaliser le secteur bancaire.

Ainsi, le Gouvernement se dotera des moyens de mettre en oeuvre une politique du crédit renouvelée et orientée vers l'amélioration du service rendu aux utilisateurs et à l'économie.

L'égalité d'accès de tous, notamment des petites et moyennes entreprises, aux financements à court terme et à long terme sera recherchée. Les établissements bancaires deviendront plus soucieux de l'intérêt général dans la distribution du crédit et ajouteront ce critère trop longtemps négligé à ceux qu'ils utilisent déjà pour décider de l'octroi des concours.

En outre, des dispositions seront prises pour que l'application des textes de 1945 sur la nationalisation des banques soit rendue effective dans les trois grandes banques nationales.

Cette nationalisation respectera les principes suivants :

Il n'y aura pas de nationalisation induite de l'économie. Les participations détenues par les groupes bancaires ainsi nationalisés, dans des entreprises situées hors du champ du secteur public élargi tel que l'a défini le Président de la République, seront rendues au secteur privé. Cela s'applique notamment aux participations industrielles multiples détenues en dehors des onze groupes industriels nationalisables par la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas et la

Compagnie financière de Suez. Ici encore, nous ferons pendant la législature ce que nous avons annoncé; rien de plus, rien de moins, c'est notre engagement.

Le Gouvernement réaffirme qu'il souhaite que l'activité internationale des entreprises nationales puisse s'exercer sans entraves et que ces entreprises s'insèrent au mieux de leurs stratégies dans la compétition mondiale. Les récentes initiatives prises, avec l'accord des pouvoirs publics, par Elf-Aquitaine et par Rhône-Poulenc montrent que cette orientation s'applique effectivement aussi bien aux groupes publics qu'au secteur privé. Rien ne sera fait à cet égard qui puisse perturber l'action internationale des groupes bancaires nationalisables, action qui, dans la mesure où elle est utile à nos exportateurs et à nos investisseurs, doit être préservée.

La nationalisation, bien entendu, ne concerne pas les banques étrangères, ni les banques françaises sous contrôle étranger. Elle ne porte pas non plus sur les établissements à statut légal spécial, ni sur les réseaux coopératifs et mutualistes et pas davantage sur les sociétés telles que les Sicomi ou maisons de titres.

La nationalisation n'a pas pour objet de bouleverser des structures, ni de porter atteinte à la personnalité des réseaux existants. Elle vise, en s'appuyant sur des cadres et des employés qui ont fait la preuve de leur efficacité, à donner une nouvelle impulsion à l'activité des groupes concernés. Elle a surtout pour but le retour à la collectivité nationale du privilège d'émission de la monnaie, partiellement concédé jusqu'ici.

Il s'agit de revenir, dans les faits, à l'esprit et à la lettre de la loi du 2 décembre 1945.

Les petites banques indépendantes, souvent très utiles à la vie économique locale ou régionale, seront, selon des modalités que nous définirons, rapidement laissées hors du champ de la nationalisation. Des discussions seront engagées avec leurs dirigeants de façon à les associer aux nouvelles orientations de la politique de crédit que je viens de définir.

Le secteur bancaire restera donc pluraliste. Il n'est pas question d'établir un monopole du crédit. Chaque entrepreneur gardera le libre choix de son banquier, en changera s'il n'est pas satisfait, et en mettra, s'il le souhaite, plusieurs en concurrence afin d'obtenir le meilleur service.

Ce pluralisme sera développé par le maintien et la création de réseaux régionaux décentralisés.

Enfin, les missions du Conseil national du crédit et de la Commission de contrôle des banques seront renforcées et étendues à toute la distribution du crédit.

Ainsi, la France sera dotée d'instruments nouveaux permettant à toutes les entreprises, comme aux particuliers, de bénéficier d'une politique de crédit et de financement plus efficace et mieux orientée vers le développement de l'activité économique.

Lors de la session d'automne, un second projet de loi concernant les groupes industriels vous sera présenté.

Une économie industrielle moderne tire sa force à la fois d'un tissu de moyennes et de petites entreprises très diversifiées et d'un noyau de grands groupes industriels, seuls en mesure d'effectuer les très grands investissements qu'appellent aussi bien les productions de base, fortement consommatrices de capital, que les secteurs de pointe aux recherches très coûteuses.

Ces grands groupes doivent être compétitifs et préserver, par leurs efforts conjoints, la place de la France dans des secteurs où la concurrence mondiale est intense.

Il revient aux hommes qui les dirigent, groupe par groupe, d'établir une stratégie industrielle et de la mettre en oeuvre. C'est leur devoir, en même temps que leur responsabilité, qui demeurera entière. Le Plan, instrument essentiel de notre croissance, assurera la compatibilité de ces choix, souvent décisifs pour l'intérêt national, avec les grandes options de développement retenues par le Gouvernement.

Cette cohérence vérifiée, nous avons la ferme volonté d'aider les entreprises à réaliser leurs objectifs. En particulier, nous savons bien qu'elles sont aujourd'hui plongées dans un environnement international : elles doivent pouvoir investir au-delà des frontières ou signer des accords de coopération avec des partenaires étrangers, dès lors qu'il s'agit en fait d'obtenir un accroissement direct ou indirect de la richesse nationale.

C'est dans cet esprit que nous procéderons à certaines nationalisations industrielles indispensables au développement que nous entendons promouvoir.

Conformément aux engagements du Président de la République, onze groupes industriels viendront, pendant la législature, s'insérer au sein du secteur public. Onze groupes, pas un de plus, pas un de moins: c'est notre engagement.

La situation diversifiée de ces groupes impose cependant que notre démarche garde une certaine souplesse dans le temps et dans la forme.

La nationalisation sera immédiate pour :

Le groupe Dassault, et il en ira de même pour la société Matra, qui vit pour l'essentiel de commandes militaires. Des études seront engagées sans délai pour tenir compte de la situation spécifique de ces deux groupes ;

Deuxièmement, l'ensemble sidérurgique constitué par Usinor et Sacilor qui traverse une crise longue et douloureuse. L'Etat a le devoir de prendre immédiatement, en tant qu'actionnaire, la responsabilité totale d'une action de restructuration dont les incidences auront une importance nationale.

Troisièmement, cinq groupes industriels: la Compagnie générale d'électricité, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain -Pont-à-Mousson, Thomson-Brandt, seront immédiatement nationalisés au niveau des sociétés mères.

L'appropriation publique du capital de ces cinq groupes ne portera pas sur la fraction du capital, d'ailleurs très minoritaire, détenue par des étrangers. Ces derniers seront libres de rester ou de vendre à l'Etat leur participation.

Nous vivons en économie ouverte. Les accords industriels ou technologiques avec des partenaires étrangers, l'investissement réciproque de capitaux créent des liens entre l'économie française et son environnement international.

De tels échanges sont souvent créateurs d'emplois et de richesses. Chaque fois qu'ils répondront effectivement à ce critère, sans nous mettre en état de dépendance, nous chercherons à les maintenir sinon à les renforcer.

Nous voulons que l'Etat, par la nationalisation, s'assure la maîtrise des pôles industriels qui nous paraissent commander une politique dynamique de l'investissement et de l'emploi. Mais nous souhaitons en même temps que les partenaires et les actionnaires étrangers, qui ont jusqu'ici participé à l'expansion de ces sociétés, puissent, s'ils le désirent, continuer à le faire.

Des négociations seront immédiatement ouvertes avec les dirigeants de trois groupes -C.I.I.- Honeywell Bull, I.T.T.-France, Roussel-Uclaf -qui, pour des raisons spécifiques, ne pourront pas relever de la prochaine loi de nationalisation. Ils comportent en effet une importante participation étrangère qui, dans les deux derniers cas, est même majoritaire, et dont l'une représente 99 % du capital. Ces négociations auront pour but de dégager les voies et moyens de la nécessaire

restructuration du capital, en accord avec les partenaires étrangers, avec le souci de maintenir les liens technologiques, industriels et commerciaux qui existent, mais aussi, bien entendu, la volonté de poursuivre le mouvement de nationalisation, comme je l'ai indiqué.

La nationalisation, j'en suis convaincu, se traduira par un renforcement des groupes industriels concernés. Cet objectif revêt, à mes yeux, un caractère prioritaire.

La nationalisation ne sera pas l'étatisation. Nous préserverons l'identité et l'autonomie des sociétés nationales ainsi créées. Elles bénéficieront de leur pleine responsabilité d'entreprises, appelées à intervenir de leur propre initiative sur le plan national comme sur le plan international. Des exemples antérieurs sont là pour montrer que nos entreprises publiques peuvent emporter des succès remarquables dès lors qu'est garantie leur autonomie de gestion. Nous la garantirons dans le cadre de contrats d'entreprises qu'elles signeront avec l'Etat.

Le Gouvernement est conscient du caractère complexe et vivant de ces groupes. Son souci n'est pas de les démanteler, mais de les appeler à entreprendre et à prospérer. J'appelle donc les équipes qui les animent et qui ont fait la preuve de leur capacité, les cadres, le personnel, à se mobiliser au service d'un effort d'investissement et de développement.

Enfin, le secteur public ainsi étendu sera bien entendu directement intéressé par les dispositions législatives que le Gouvernement, comme je l'ai déjà dit, proposera en vue d'améliorer, de manière générale, les droits des travailleurs dans l'entreprise. Le Gouvernement déposera ultérieurement devant le Parlement un projet de loi qui visera à faire du secteur public le lieu privilégié de l'innovation sociale.

Il va de soi que, dans le domaine bancaire comme dans le domaine industriel, l'indemnisation des actionnaires, dont les modalités seront précisées dans les deux projets de loi dont je viens de parler, sera juridiquement incontestable et financièrement équitable.

Nous allons immédiatement préparer la mise en place de l'ensemble de ce dispositif. A cet effet, le Gouvernement va désigner des délégués, chargés de prendre contact avec les groupes bancaires et industriels concernés et d'étudier avec eux les dispositions à prendre pendant la période transitoire qui nous sépare du vote des lois de nationalisation. Ces délégués rendront compte de leurs démarches à un comité interministériel permanent, dont ils recevront les instructions nécessaires.

L'extension du secteur public n'est pas la seule réforme de structure que le Gouvernement entend mener à bien pour modifier en profondeur notre vie économique.

La forme coopérative nous semble, par exemple, bien adaptée pour favoriser les efforts des créateurs d'entreprises. Les collectivités locales, de leur côté, souhaitent pouvoir favoriser de telles initiatives. Enfin, la mutualité a fait la démonstration de son efficacité économique et sociale. Or, de nombreux obstacles juridiques et réglementaires subsistent qui ont empêché une mobilisation de l'épargne en faveur des entreprises coopératives. Ces obstacles doivent être levés, un nouveau cadre juridique doit être instauré afin que puisse se développer une véritable économie sociale.

Je ne voudrais pas terminer cette partie de mon exposé sans traiter de cette autre source de richesse nationale qu'est l'agriculture.

L'agriculture française ne peut être qu'une agriculture en expansion.

Il y a, pour cela, plusieurs raisons. La première est la richesse de notre pays, dont vous connaissez la diversité mais qui, représentant 33 % de la surface cultivable communautaire, ne produit qu'un peu plus du quart de l'ensemble des productions agricoles des dix pays membres. D'importantes marges de progression subsistent donc. Nous pouvons et devons encore accroître le solde positif de nos échanges agroalimentaires, qui dépassera 20 milliards de francs en 1981. Il n'y a qu'une seule voie pour cela: le développement de notre agriculture et de nos industries agricoles et alimentaires.

La seconde est que le déficit alimentaire croissant des pays du tiers monde et, en particulier, de nos voisins de la Méditerranée et de l'Afrique est alarmant sur le plan humanitaire comme sur le plan politique.

Peut-on raisonnablement envisager de limiter le développement d'une richesse aussi vitale pour des millions d'hommes ?

Peut-on laisser à la seule Amérique du Nord la possibilité de répondre à cette demande qui ne fera que croître, et capter le marché mondial à son profit ?

Cette expansion ne peut se faire que dans le cadre communautaire. Toutefois, il n'est plus possible de croire à la seule vertu des compromis, laborieusement négociés, pour sauver la politique agricole commune et éviter le blocage progressif de toutes ses instances de décision sous le choc des égoïsmes nationaux.

Un mot enfin de l'ouverture économique de la France au monde.

La pénétration de notre marché intérieur par les produits étrangers prend des proportions inquiétantes. Elle a progressé de près de quatre points pour les produits industriels depuis 1978.

Face à la compétition internationale, il est du devoir du Gouvernement, en concertation avec nos partenaires, de restaurer rapidement les marges d'action et la compétitivité de notre économie.

Cet effort sera conduit dans le respect de nos engagements internationaux. Toute protection abusive aux frontières serait plus nocive pour l'industrie qu'efficace. Mais le Gouvernement sera vigilant à l'égard de la concurrence déloyale. Il utilisera les procédures de concertation existantes avec nos partenaires commerciaux. Notre attitude sera fondée sur le respect d'une stricte réciprocité dans les pratiques commerciales et tarifaires. L'attention des Etats-Unis et du Japon a déjà été clairement appelée sur ce point.

Deux axes prioritaires seront affirmés dans le cadre du Plan de deux ans: la réduction de la dépendance énergétique; le renforcement de nos points forts à l'exportation et la reconquête du marché intérieur.

Le Gouvernement proposera un programme énergétique d'ensemble qui fera l'objet d'un débat au Parlement, puis dans les instances régionales.

Nous ne négligerons aucune des ressources énergétiques fossiles extraites de notre propre sous-sol, sous réserve que leur coût d'exploitation demeure acceptable par rapport aux prix du marché mondial.

Une politique active de recherche et de développement pour l'utilisation des énergies renouvelables sera appliquée.

Il s'agit enfin de poursuivre un programme électronucléaire important mais raisonnable, qui tienne compte du moindre coût de cette source d'énergie mais qui évite le vertige du tout nucléaire qui nous était promis.

C'est, je le répète, par le dynamisme de l'industrie, la cohérence de la politique industrielle, une concertation accrue entre producteurs nationaux et réseaux de distribution que passent une reconquête effective du marché intérieur et l'amélioration de notre compétitivité sur les marchés des pays industrialisés.

Les mutations économiques et sociales que nous engageons seront conduites sans que la France cherche à s'isoler. Non seulement elle restera ouverte au monde, mais encore elle entend tenir pleinement son rôle sur la scène diplomatique

Notre objectif -et ce sera mon dernier point -est de bâtir une France fière.

La France des droits de l'homme. Une France décidée à promouvoir un nouvel ordre international. Vous savez l'espoir qu'a fait naître l'élection de François Mitterrand dans nombre de pays étrangers.

Forte de ce courant de sympathie, la diplomatie que nous allons développer s'engagera résolument dans la recherche de vraies solutions à la crise économique internationale et aux conflits douloureux qui créent, pour de nombreux peuples, des situations intolérables.

Seul un effort planétaire de réorganisation et de solidarité peut réduire les zones de tension, contribuer à la prospérité et à la paix.

Pour la France, le moyen de plus sûr de façonner un environnement conforme aux vœux que je viens d'exprimer, c'est d'abord la construction européenne.

Les mécanismes de coopération dont s'est dotée la Communauté doivent déjà beaucoup à l'action de notre pays. Le Gouvernement s'efforcera d'aller plus loin, et surtout de faire en sorte que la capacité d'organisation considérable que ces mécanismes offrent aux Etats membres soit pleinement utilisée au service du redressement économique, de l'emploi, de la correction des inégalités et de la coopération avec les pays en voie de développement.

Nous avons la ferme intention de retrouver l'esprit des institutions communautaires et de régler, avec loyauté et pragmatisme, les contentieux actuels. Nous ne sommes ni des idéologues de la supranationalité ni des théologiens de l'anti-supranationalité. La restructuration du budget de la Communauté, la réforme de la politique agricole commune, la renégociation d'arrangements internationaux comme l'accord multifibres, l'élargissement de la Communauté seront abordés dans un esprit constructif dans le souci de concilier à la fois la définition de positions communes et la sauvegarde des intérêts de la France.

Mais la vraie tâche qui attend les Européens est d'une tout autre ampleur. Il s'agit de faire face à la crise, c'est-à-dire au chômage, à la restructuration industrielle, au problème de l'approvisionnement en énergie.

Or, dans ce nouvel environnement économique, l'Europe du libre-échange semble paralysée. La nouvelle division du travail, au bénéfice des sociétés multinationales, se fait sans l'Europe, et même contre elle. Si l'Europe ne secoue pas sa torpeur, il est à craindre que les Etats membres ne soient contraints de faire appel à des mesures protectionnistes importantes. La construction européenne serait alors menacée.

Pour relever les défis, l'Europe doit se montrer active, volontariste, assurer le développement des industries qui présentent un intérêt stratégique dans la compétition internationale et renforcer les liens de coopération avec les pays en développement.

Pour relever les défis, l'Europe doit encore étendre l'espace européen au domaine social, comme le Président de la République l'a indiqué à ses collègues au dernier Conseil européen de Luxembourg. Le Gouvernement cherchera à donner rapidement corps à l'espace social européen grâce à la recherche d'une harmonisation progressive des conditions de travail et des droits des travailleurs dans la Communauté.

Mais l'importance que le Gouvernement attache aux affaires communautaires ne signifie pas pour autant que la France ne tiendra pas le rôle qui lui revient dans les relations internationales.

Notre action diplomatique s'inspirera d'un certain nombre d'impératifs. Je voudrais insister sur trois d'entre eux: tenir notre place dans le monde; lutter pour le respect du droit; promouvoir la solidarité internationale.

Oui, nous sommes comptables d'un héritage dont nous devons maintenir et amplifier les meilleurs éléments. Respectueuse d'elle-même, la France honorera tous les engagements qu'elle a pris et ne décevra pas l'attente de ceux qui ont trouvé en elle un partenaire loyal. Je pense en particulier à tous

ces pays d'Afrique avec lesquels les accidents de l'Histoire, mais aussi ses élans généreux, ont tissé des liens particuliers.

La même fidélité nous amène à réaffirmer l'importance que nous attachons aux réseaux d'amitiés ou d'alliances qui nous lient à d'autres nations de par le monde. Aux premiers rangs de nos alliés figurent, naturellement, les Etats-Unis d'Amérique et nos autres partenaires de l'Alliance atlantique. Cette alliance ne représente pas seulement, pour nous, un moyen de la sécurité collective. Elle est aussi une communauté humaine à l'intérieur de laquelle nous nous inscrivons, par un acte libre, et dans laquelle nous entendons assumer, en toute indépendance, notre politique intérieure.

Dans le même temps, la France ne peut tenir sa place dans le monde que si son indépendance, sa sécurité, sa prospérité économique sont garanties par ses propres efforts. C'est pourquoi je tiens à rappeler solennellement notre attachement à tous les efforts que notre pays a accomplis pour se doter des moyens de son indépendance, et en particulier, des moyens militaires. Cet effort sera poursuivi afin que notre politique de défense, qui est fondée sur une capacité nationale de dissuasion, demeure la garantie ultime de notre souveraineté.

En particulier, la France ne prendra aucun retard dans la course technologique permanente qui est engagée à ce niveau.

Tous les motifs d'inquiétude ne sont malheureusement pas écartés. Ils tiennent notamment à l'accroissement ininterrompu du potentiel militaire de l'Union soviétique, qui se manifeste aujourd'hui dans le domaine des armes à moyenne portée menaçant directement l'Europe occidentale.

Nous avons dit que nos alliés européens ne sauraient céder à l'intimidation, et que les équilibres stratégiques globaux doivent être sauvegardés.

La défense de la paix ne passe pas par le neutralisme mais par l'équilibre des forces. Si cet équilibre est rompu, un effort supplémentaire doit être engagé pour le rétablir. Ce n'est, en effet, qu'en situation d'équilibre des forces que les négociations pourront aboutir.

Ces négociations, bien sûr, doivent tendre à une diminution du niveau des armements.

Nous devons aussi lutter pour le respect du droit. Cela signifie que la France cherchera à avoir une attitude exemplaire et écartera délibérément les compromissions, la tyrannie des intérêts immédiats, pour montrer la voie qui conduit au respect des principes fondamentaux de la vie internationale. Elle affirmera avec fermeté le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, l'indépendance, la souveraineté et la sécurité pour les Etats, le droit au développement.

C'est ainsi que nous nous prononçons, avec nos partenaires européens, pour le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, pour l'exercice de l'autodétermination par le peuple afghan et contre toute ingérence dans les affaires de ce pays.

Nous espérons que le dialogue entre la France et l'Union soviétique pourra bientôt retrouver un élan nouveau conforme aux relations traditionnelles d'amitié entre nos deux pays, qui ont l'un comme l'autre payé un lourd tribut lors du dernier conflit mondial.

En Pologne, où s'accomplit de manière pacifique un effort de redressement et de renouveau porteur d'un immense espoir, nous sommes prêts, en liaison avec nos partenaires, à apporter notre concours. Nous affirmons notre refus de toute intervention ou ingérence étrangère quelles qu'en soient les motivations. Les problèmes de la Pologne doivent être résolus par les Polonais eux-mêmes.

Nous nous prononçons pour qu'au Proche-Orient une solution négociée prenne effectivement en compte les intérêts légitimes de tous les Etats de la région, et parmi eux Israël, en reconnaissant leur droit de vivre dans des frontières sûres et reconnues, et assurant aux Palestiniens le droit effectif à avoir une patrie.

Nous nous prononçons pour qu'un Cambodge indépendant, débarrassé de la présence militaire étrangère, libre de choisir son propre gouvernement, retrouve la dignité à laquelle il adroit.

Nous nous prononçons pour qu'en Amérique latine le progrès social puisse triompher, dans le cadre d'institutions démocratiques et sans que ces changements soient mis à profit de l'extérieur pour servir des affrontements aveugles, étrangers aux aspirations des peuples de la zone.

Nous nous prononçons aussi pour que tous les pays africains, conformément aux principes affirmés par l'Organisation de l'unité africaine, puissent vivre en paix, à l'abri de l'agression et de l'ingérence étrangère. Dans ce domaine, la France assumera mieux qu'auparavant ses responsabilités, dans le respect de la volonté et des intérêts de ses partenaires et des principes universels dont je viens de parler.

Ceci me conduit à vous dire enfin quelques mots sur notre troisième impératif: promouvoir la solidarité internationale.

Le renchérissement des prix du pétrole, l'instabilité des cours des matières premières, la désorganisation du système monétaire international ont le plus souvent aggravé la situation économique et sociale des pays en développement, sans que la politique d'aide des pays industrialisés ait connu une quelconque inflexion.

Le Gouvernement de la France, pour sa part, est déterminé à renforcer l'aide publique bilatérale et multilatérale au développement et à atteindre dans son intégralité l'objectif de 0,7 % du P.N.B.

Le Gouvernement cherchera, dans les discussions avec ses partenaires des pays industrialisés et des pays en développement, à promouvoir de nouveaux types de coopération internationale tels que les accords de produits et le fonds commun des matières premières.

Il est temps que les pays industrialisés manifestent concrètement leur volonté de renforcer leurs relations commerciales avec les pays en développement. Le Gouvernement souscrit pleinement à la déclaration publiée à l'issue de la réunion ministérielle du conseil de l'O.C.D.E. des 16 et 17 juin. Il voit dans la multiplication des échanges avec les pays en développement, stimulée par une politique volontariste d'aide et de coopération, l'un des instruments majeurs du retour de l'économie mondiale à la croissance. Lors des prochaines réunions internationales, la France cherchera à faire prévaloir ses idées.

Par toutes ses actions, la France renouera avec une histoire qui explique, pour une large part, son audience dans le monde. Il n'y a pas, mesdames, messieurs les députés, de rayonnement de la France qui soit séparable de sa culture et de son passé. La France à l'étranger, c'est d'abord celle de la révolution de 1789, celle de l'audace. Aujourd'hui encore, la France peut proposer un modèle original de société et faire oeuvre créatrice. Nous voulons que notre pays, en renouant avec sa tradition, porte haut et loin les valeurs des droits de l'homme, de la fraternité et de la compréhension des cultures des autres peuples.

Nous serons donc très attentifs au développement des échanges culturels, dans le cadre de la francophonie en particulier.

Nous développerons, partout où cela est possible, les liens de la langue et de la culture porteurs de cette forme de civilisation à laquelle nous sommes attachés.

Voilà, mesdames, messieurs, les objectifs, les moyens et le calendrier de l'action gouvernementale. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas le travail qui manque. Ni pour vous, ni pour nous. Je vous remercie d'ailleurs de votre patience.

Pour mener à bien ce programme, il faut que l'exécutif et le législatif oeuvrent de concert, dans un climat de loyauté et de confiance. Pour sceller notre volonté commune, un vote est indispensable.

C'est pourquoi j'ai obtenu, ce matin, du Conseil des ministres, l'autorisation d'engager, sur cette déclaration de politique générale, la responsabilité du Gouvernement conformément à l'article 49 de la Constitution.

Mesdames, messieurs, je vous remercie.